EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
DE
29160 – CROZON

DATE DE CONVOCATION

11.12.2025

DATE D'AFFICHAGE

24.12.2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice	28
Présents	21
Votants	20

N°065/2025

OBJET :

1 – FINANCES

1-2) Subventions et conventions aux associations

Le Maire certifie que la présente délibération
a été déposée en Préfecture de Quimper
au titre du contrôle de légalité
le
et qu'elle a été notifiée aux intéressés
le

Le Maire

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à dix-huit heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de M. Patrick Berthelot, Maire.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Valérie Pitel avec procuration à Patrick Berthelot
- Philippe Brun avec procuration à Fanchon Le Monze
- Thierry Raoul avec procuration à Hervé Le Roux
- Clélia Gaudin avec procuration à François-Xavier Deflou
- Pascal Durand avec procuration à Christian Jacquot
- Gaëlle Dorée avec procuration à Gaëlle Vigouroux
- Noël Blanchard avec procuration à Chantal Sévellec

Formant la majorité des membres en exercice.

Typhaine Velly a été élue secrétaire de séance.

Excusée : Flavie Robin, Trésorière

Assistaient également à la séance :

Emmanuelle Touchain-Le Gallou, directrice générale des services – Brigitte Tertu, responsable du service Finances – Catherine Caparros, responsable des ressources humaines - Marina Ely, assistante de direction – Yoann Lotte, chargé de communication

Afin de garantir les premiers versements des subventions dès le mois de janvier, la commune a fait le choix de voter les subventions en décembre. Il y a lieu de décider des attributions de subventions aux associations tant en fonctionnement qu'en investissement ainsi que d'approuver les conventions à intervenir pour les associations concernées.

Le détail de ces attributions a été traité et validé en commission affaires culturelles/sports/loisirs le 3 décembre 2025.

Il convient de signaler que pour des raisons de légalité, les conseillers intéressés ne prendront pas part au vote (article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales).

N'ont pas pris part au vote Yann Cusset, Fanchon Le Monze, Dominique Guillois, Monique Porcher, Antonella Gironi, Françoise Ségalen, Pascal Durand et Gaëlle Dorée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- ✓ alloue les subventions et dotations aux associations telles que figurant dans la liste jointe à la présente ;
- ✓ approuve les conventions à intervenir,
- ✓ autorise M. le Maire à signer tous actes, toutes conventions et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Les crédits correspondants seront inscrits aux comptes budgétaires suivants :

Fonctionnement : C/657341 - C/657351 - C/657362 - C/657481 - C/657482 - C/657483

Investissement : C/204172 - C/20421

A Crozon, le 19 décembre 2025

Le Maire,

MAIRIE DE CROZON (FINISTÈRE)

Accusé de réception en préfecture
029-212900427-20251218-065-2025-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Patrick BERTHELOT

TABLEAU SUBVENTIONS 2026

ASSOCIATIONS	VOTE 2026
SPORTS	
Association Sportive Collège Alain	3 520,00 €
Association Sportive Jeanne d'Arc	2 860,00 €
Basket Club Crozon	2 780,00 €
Brazilian Sport Club	1 400,00 €
Club Aïkido Crozon	300,00 €
Club de Judo	2 260,00 €
Club de Twirling	2 000,00 €
CNCM Nautisme (100,00€ par mineur)	5 900,00 €
Crozon-Morgat GYM	4 420,00 €
Crozon Morgat Hand Ball	1 420,00 €
ISA Centre de Plongée	2 000,00 €
Just4fight	880,00 €
Les Archers de la Presqu'ile	1 600,00 €
Menez Hom Kraon Boxing Club	2 520,00 €
Nageur et Nageuse de la Pesqu'ile	1 000,00 €
Pétanque Crozonnaise	0,00 €
Presqu'ile Crozon Badminton	1 900,00 €
Presqu'ile Tennis de Table PCTT	1 840,00 €
Surfing Club Crozon	2 270,00 €
Taï Chi Chuan	500,00 €
Tennis Club	1 300,00 €
U.S.C.M	2 880,00 €
Vélo Sport Presqu'ile	1 000,00 €
TOTAL SPORTS	**46 550,00 €**
LOISIRS	
ASPMF	350,00 €
AVF	220,00 €
CAMPI	260,00 €
Cap des Étoiles	500,00 €
CATAG	500,00 €
Cercle Celtique Korollerien	1 000,00 €
Club Kador Danse	800,00 €
Comité de Jumelage	0,00 €
Crozon, littoral, environnement	1 770,00 €
Danse 2000	5 920,00 €
Kaniri Ar Mor	9 260,00 €
Kraon Patch	200,00 €
Les Amis de la Musique	800,00 €
Les Térébinthes	930,00 €
Presqu'ile Horticulture	500,00 €
Presqu'ile Informatique	1 600,00 €
Presqu'île Swing	1 000,00 €
Radio presqu'ile IROISE FM	100,00 €
Rendez-vous de Musique en Chambre en Presqu'ile (Remplace quatuor à l'ouest)	2 000,00 €
Club de scrabble	250,00 €
Showdevant-Cabar'eizh	2 060,00 €
Société de chasse Communale	2 040,00 €
Yoga Presqu'ile	500,00 €
TOTAL LOISIRS	**32 060,00 €**
ORGANISMES PATRIOTIQUES	
1835ème Section Médaillés	150,00 €
F.N.A.C.A - Crozon	400,00 €
Iroise des officiers Mariniers (Domicilié à Roscanvel)	130,00 €
UNC - Union National des Combattants	150,00 €
TOTAL ORGANISMES PATRIOTIQUES	**830,00 €**
ASSOCIATIONS SECOURS EN MER	
SNSM CAMARET-SUR-MER	500,00 €

Accusé de réception en préfecture
029-212900427-20251218-065-2025-DE
Date de réception préfecture : 23/12/2025

ASSOCIATIONS	VOTE 2026
SNSM Douarnenez	500,00 €
TOTAL SECOURS EN MER	**1 000,00 €**
CULTURE	
Bibliothèque DIWAN	300,00 €
Bibliothèque Groupe Scolaire Jean-Jaurès	600,00 €
Bibliothèque Morgat	300,00 €
Bibliothèque Sainte-Anne	600,00 €
Bibliothèque Saint-Fiacre	300,00 €
Bibliothèque Tal Ar Groas	300,00 €
Maison des Minéraux	25 000,00 €
Participation Département initiation à la langue bretonne Ecole Primaire	3 000,00 €
TOTAL CULTURE	**30 400,00 €**
DIVERS	
Association Agréée de Pêche et de protection des Milieux Aquatiques de la Presqu'ile	850,00 €
A corps et âmes	1 500,00 €
C'EST COACA	2 720,00 €
La Belle Pic (Anciennement COWORKPIC)	1 500,00 €
CAP CROZON	1 000,00 €
Les Compostioles	500,00 €
Organiste de la Presqu'île	500,00 €
Ulamir Centre Social	4 000,00 €
TOTAL DIVERS	**12 570,00 €**
AUTRES SUBVENTIONS	
Legs GUYOT	457,00 €
Comité des Œuvres Sociales COS	11 500,00 €
Programmation Culturelle	16 500,00 €
TOTAL AUTRES SUBVENTIONS	**28 457,00 €**
ECOLES	
Arbre de Noël	2 340,00 €
Cantine Sainte Anne	2 400,00 €
P.A.E Ecole Jean-Jaurès	4 500,00 €
P.A.E Ecole de Tal Ar Groas	3 000,00 €
PAE Morgat	1 000,00 €
PAE Sainte Anne	1 500,00 €
PAE Saint Fiacre	1 500,00 €
PAE DIWAN	1 300,00 €
TOTAL ECOLES C/657482	**17 540,00 €**
TOTAL SUBVENTIONS C/657482	**169 407,00 €**
TOTAL ALLOUE C/657482	**170 000,00 €**
SUBVENTIONS ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT	
Ecole Sainte-Anne	199 090,00 €
Ecole Diwan	14 700,00 €
TOTAL SUBVENTION C/657481	**213 790,00 €**
SOCIAL	
MICROCRECHE C/657341	5 000,00 €
COORDINATION + BAFA	53 500,00 €
SUBVENTION COMCOM	
MULTI ACCUEILC/657483	90 000,00 €
TOTAL SUBVENTIONS SOCIAL	**148 500,00 €**
CCAS C/657363	100 000,00 €
TOTAL SUBVENTION CCAS	**100 000,00 €**
Subvention d'investissement : c/20421	
CNCM Nautisme	3 000,00 €
ISA	3 000,00 €
Participation Colorisation Façades	24 000,00 €
TOTAL C/20421	**30 000,00 €**
Subvention Département participation travaux voies vertes C/204132	29 000,00 €
SDEF (Syndicat d'électrification) c/2041582	281 775,00 €
TOTAL C/204132+C/2041582	**310 775,00 €**
TOTAL SUBVENTIONS	**972 472,00 €**

Accusé de réception en préfecture
029-212900427-20251218-065-2025-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2025